



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

siège social : DG de l'INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

<http://snadige.free.fr/>

Paris, le 25 novembre 2002

Lettre n°7

Retraites : le SNADIGE lance un groupe de réflexion

La **réforme des retraites** sera l'un des sujets sensibles pour les mois à venir. Le gouvernement Raffarin s'est en effet fixé la date limite du 30 juin 2003 pour aboutir à une réforme globale des retraites, et le Premier Ministre a annoncé récemment qu'il engagera sa responsabilité devant le Parlement au printemps prochain sur ce dossier. D'ici à 2040, le nombre de personnes âgées de plus de soixante ans devrait s'accroître de dix millions, alors que dans le même temps, le nombre d'actifs pourrait baisser d'un million., le rapport Charpin notait qu'en l'absence de réforme, les charges de retraite s'élèveraient, dans ces conditions, en 2040 à près de 16 % du PIB, contre 12 % environ aujourd'hui. Le rapport Charpin estimait aussi qu'il y avait un risque de voir se creuser, en l'absence de réforme, un écart entre les personnels relevant des régimes spéciaux et les salariés du privé au détriment de ces derniers, progressivement affectés par la réforme mise en place en 1993. Pour maintenir le pouvoir d'achat relatif des retraites par rapport aux salaires sans accroître la charge de financement des retraites qui pèse sur les actifs, le rapport Charpin recommandait de porter progressivement à 170 trimestres (42,5 ans) la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, dans le secteur public comme dans le privé. Plus récemment, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), a livré dans son rapport annuel un diagnostic assez similaire et repris la proposition d'un allongement de la durée de cotisation tout en insistant davantage sur la nécessité de lutter contre l'éviction précoce du marché du travail des salariés les plus âgés.

Les organisations syndicales vont devoir prendre position. Le SNADIGE veut pouvoir le faire sur une base argumentée pour le cas particulier des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee.

La **CGC - Fonctions Publiques** a jusqu'à présent adopté une attitude assez réservée vis-à-vis des propositions de réforme des retraites du secteur public qui ont été formulées. Elle ne souhaite voir modifiés ni l'âge de départ à la retraite ni les règles de calcul et les conditions de liquidation des pensions, et ne conçoit un allongement de la durée de cotisation que si celui-ci devenait inéluctable. Le **Groupe des Associations de la Haute Fonction Publique** (G16), dont le SNADIGE fait également partie, s'est quant à lui déclaré favorable à un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein, à la condition expresse qu'en contrepartie de cet allongement soit instauré pour tous les fonctionnaires, sur la partie indemnitaire de leur rémunération, un régime complémentaire obligatoire, abondé par l'Etat employeur et analogue dans ses modalités aux régimes complémentaires obligatoires du secteur privé¹.

Pour avancer sur ce dossier, **le SNADIGE met en place un groupe de réflexion** qui s'efforcera de rassembler tous les éléments utiles à l'analyse des réformes proposées et à leur impact tant sur le niveau de vie des cadres que sur le budget de l'Etat. Même s'il ne s'agit pas forcément de dégager une position commune (les intérêts des membres du corps pouvant sur certains points diverger selon la génération à laquelle ils appartiennent, selon leur position d'activité ou leur situation de famille par exemple), **le SNADIGE tient à recueillir les opinions des différentes générations d'Administrateurs et inspecteurs généraux, y compris ceux qui sont déjà retraités, et à mener une réflexion de fond sur cette réforme afin d'être mieux à même de défendre les intérêts du corps dans les débats à venir.**

Ce groupe de réflexion est ouvert à tous ceux, retraités compris, qui souhaitent s'y joindre. Contacts : Karine Berger (DGCCRF, Tél 01 44 97 55 31), Michel Euriat (Insee-DG, Tél 01 41 17 67 81), Alain Jacquot (Insee-DG, Tél 01 41 17 54 92).

¹ Les positions de la CGC et du G16 en matière de retraite peuvent être consultées sur le site du SNADIGE.

Retour sur la rencontre entre la direction de l'INSEE et le SNADIGE

Une délégation du SNADIGE, composée de Patrice Roussel, Lucie Muniesa, Jérôme Harnois et Raoul Depoutot, a été reçue le 12 septembre dernier par MM. Champsaur et Perrault. Cette rencontre a été l'occasion pour le SNADIGE d'avancer un certain nombre de revendications et de faire le point avec la direction de l'INSEE sur les dossiers en cours. *Le compte-rendu de cette rencontre, complet et validé par la direction, est disponible sur le site du SNADIGE.*

➤ Les questions statutaires

Le dossier concernant de l'alignement du **statut des administrateurs de l'INSEE** sur la dernière modification du statut des administrateurs civils est toujours en cours d'examen au Ministère de la Fonction Publique, qui conteste la réalité des problèmes d'enjambement soulevés lors du CTPM de juillet dernier. **Une information de dernière minute** : à l'ordre du jour du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat, session du 21 novembre, est inscrit au titre des dispositions de nature indiciaire, l'examen d'un projet de décret modifiant le décret de 1948 qui alignera ce décret sur le nouveau statut que nous attendons toujours. C'est un indice plutôt positif de l'avancement du projet de nouveau statut, lequel devrait être soumis au Conseil d'Etat incessamment. La patience est de rigueur...

La direction reconnaît le besoin d'un **rééchelonnement indiciaire des inspecteurs généraux de l'INSEE**. Désormais réduite à la hors échelle C, la carrière des inspecteurs généraux est manifestement trop courte, et devrait donc bénéficier d'un nouveau prolongement en hors échelle D. Le Directeur général s'est engagé à constituer un dossier avant la fin 2002, mais sans dire comment il comptait argumenter.

➤ La revalorisation du traitement des directeurs régionaux

La direction admet la réalité d'un accroissement des responsabilités confiées aux directeurs régionaux. Elle dit avoir entrepris depuis deux ans une réflexion visant à revaloriser financièrement cette fonction. Même si des événements extérieurs (sans précision) l'ont empêchée d'aboutir plus tôt, elle a indiqué qu'elle poursuit sur la même voie avec détermination. **La mise en œuvre de cette revalorisation financière passerait par l'instauration d'une NBI pour les directeurs régionaux et pour les autres fonctions d'encadrement supérieur de l'Insee**, la direction n'envisageant pas de revoir les niveaux de prime de fonction (grande, moyenne et petite DR), et excluant de créer des postes fonctionnels (trop de rigidité). Le SNADIGE a souligné qu'une telle solution risque de prendre beaucoup de temps dans la mesure où le MINEFI n'a toujours pas commencé, après bientôt 2 ans, la cotation des postes d'encadrement supérieur éligibles à une nouvelle bonification indiciaire. L'Insee devra donc réussir à convaincre de sa situation particulière pour la mise en place de ce système de rémunération fonctionnelle complémentaire dans son seul cas au sein du MINEFI. Il faut savoir que la plupart des autres ministères ont instauré ces NBI depuis longtemps.

➤ Le recrutement et la gestion du corps

Le SNADIGE a voulu entendre l'analyse que faisait la direction des **difficultés de recrutement** à la sortie de l'X que rencontre l'ENSAE depuis deux ans. En effet, en plus d'une défaveur conjoncturelle du public par rapport au privé, un phénomène habituel observé depuis plusieurs années, l'ENSAE est confrontée à la réforme des enseignements à l'X. Plusieurs explications ont été avancées, dont celle d'un manque d'attractivité d'une carrière à l'Insee (notamment depuis la fusion des autres corps habituellement en concurrence avec l'INSEE, Météo, géographes, GREF) et d'une manque de souplesse à l'égard des administrateurs stagiaires souhaitant faire une thèse à la sortie de l'école.

Par ailleurs, le SNADIGE a exprimé une préoccupation importante quant au **renouvellement des compétences de statisticiens seniors au sein de l'Insee**, dans la mesure où les plus jeunes générations d'administrateurs s'orientent de moins en moins vers les postes de statistique. La direction a reconnu que l'appel du marché pour les économistes était fort, et que l'INSEE avait acquis une vraie reconnaissance au sein des autres administrations du MINEFI (DP, Trésor, Budget) pour pourvoir ces emplois, au point même que la demande excède structurellement le nombre d'administrateurs que l'on peut détacher. Pour ce qui est des statisticiens, la direction a distingué les statisticiens du domaine social, qui se renouvellent sans difficulté, des statisticiens d'entreprise et des comptables nationaux pour lesquels il semble y avoir un intérêt moins marqué. De même, les informaticiens peinent à recruter.

Enfin, le SNADIGE a fait part des **difficultés rencontrées par les administrateurs quant aux orientations à donner à leur carrière**, notamment dans la seconde moitié de celle-ci et a indiqué la nécessité de créer un poste de type «facilitateur» pour permettre aux administrateurs expérimentés de trouver des postes, notamment à l'extérieur de l'INSEE. En effet, les autres corps techniques de l'état, fréquentés dans le cadre du G16, sont très actifs dans ce domaine et l'UGC ne pas des effectifs suffisants pour assumer cette fonction en plus de la gestion des changements de postes. La direction a reconnu que les problèmes d'orientation de carrière commençaient généralement à l'approche de la hors classe et que la prise en charge de l'accompagnement de carrière au delà des deux premiers postes devrait être améliorée. Le Directeur général a insisté sur le rôle qu'il était amené à jouer personnellement dans l'orientation de quelques uns et pour faciliter l'obtention de certains postes à l'extérieur de l'Insee. C'est la conséquence logique du cumul de sa position de chef de corps et de directeur général de l'Insee. On en voit bien les limites.

CAP de passage à la hors classe

Pour l'année 2002 elle a eu lieu le 17 octobre dernier.

Nous félicitons les heureux promus de 2002, dont la liste peut être consultée sur le site du SNADIGE.

Pour prétendre à la hors classe, outre les critères statutaires (être au moins au 2^{ème} échelon de la 1^{ère} classe et remplir des fonctions d'encadrement supérieur ou d'études comportant des responsabilités particulières) il faut satisfaire aux règles de la mobilité telles qu'elles sont définies dans le guide des carrières. Le Directeur général a réaffirmé que la mobilité d'environnement ou géographique est un élément catégorique, une condition *sine qua none* pour être proposé à la hors classe. Or cette condition n'était manifestement pas respectée pour tous les noms de la liste proposée par l'administration et, de plus, certains dossiers étaient encore trop peu renseignés (voire vides dans des cas de retour de détachement) de sorte que les représentants du personnel n'ont pu faire leur travail correctement. L'administration s'est engagée pour l'avenir à joindre pour les agents affectés en dehors de la sphère statistique un mini CV permettant notamment de constater leur mobilité et leurs responsabilités. Espérons que cet engagement sera plus convaincant que l'affichage claironnant d'un critère de mobilité dont l'application varie en réalité selon les situations.

Au cours des dernières années le nombre de promus a été de :

- 17 en 1998 dont 2 détachés
- 21 en 1999 dont 2 détachés
- 23 en 2000 dont 2 détachés
- 13 en 2001 dont 0 détaché
- 27 en 2002 dont 4 détachés

L'année 2002 s'est avérée finalement plus généreuse grâce aux 11 agents partis en détachements en cours d'année. Pour les années prochaines, il y a un risque d'«embouteillage» compte tenu des promotions importantes sorties de l'ENSAE en 1992, 1993 et 1994, risque tempéré par les départs à la retraite et les détachements. Pour 2003, le nombre de postes pourrait être de l'ordre de 15, sur la base de 5 postes vacants au 1^{er} janvier 2003, 6 départs en retraite programmés et 4 promotions en inspecteurs généraux.

Des nouvelles de Bercy et d'ailleurs

➤ **CTP Ministériel du 7 octobre 2002.** Francis MER a annoncé quatre grands chantiers inscrits dans la démarche de changement du MINEFI : mieux exercer les missions, placer l'utilisateur au cœur de l'organisation et du fonctionnement, développer une culture de résultats et alléger les tâches, **reconnaître les compétences professionnelles des agents**. Tout ceci suscite quelques questions... Que réserve le dernier chantier pour les A ? Quel rôle les cadres A sont-ils amenés à jouer dans la modernisation du ministère ? Rien de concret n'est encore perceptible pour le moment.

➤ **La CGC a rencontré le secrétaire général du MINEFI, Philippe PARINI le 23 octobre.** A l'ordre du jour : le dialogue social, les effectifs et la GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences), le rôle et la reconnaissance des cadres dans la modernisation du MINEFI. Sur ce dernier point, la CGC a notamment insisté sur la nécessité d'impliquer les cadres pour piloter la réforme du MINEFI, soulignant qu'il est temps de terminer la mise en oeuvre du 2^{ème} et 3^{ème} niveaux Durafour (revalorisation indiciaire attendue pour les A, organisation d'une carrière type «A+» au MINEFI pour favoriser la mobilité interministérielle et inter-directionnelle). *Le compte-rendu complet de cette rencontre sera sur le site du SNADIGE dès que sa version diffusable sera disponible. **Un nouveau rendez vous vient d'être fixé pour le 22 novembre. Les nouvelles seront affichées sur le site.***

➤ **Encore des ratées dans la concertation et le dialogue social au MINEFI...** C'est par les médias que les syndicats ont appris la suppression de 1350 postes budgétaires au MINEFI, mais aussi la décision de mettre fin au congé de fin d'activité (CFA) des fonctionnaires ! L'interministériel n'est pas une excuse.

➤ **Les débats à l'Assemblée Nationale du projet de loi de Finances (PLF) 2003** ont débuté le 15 octobre 2002. Les principales mesures pour l'INSEE sont les suivantes :

- **Les mesures concernant le personnel :** les mesures actées au titre du plan de qualification 2002 et les mesures nouvelles prévoient notamment des reconversions de postes de niveau C en postes de niveau B et en poste d'attachés. Pour ce qui est des administrateurs, un glissement de 7 postes de 1^{ère} classe en 7 postes hors classe est prévu ainsi que la création d'un poste d'administrateur à la DREES gagée sur la suppression d'un poste d'attaché. Il est à noter qu'il n'y a toujours pas de plan de qualification pour les A au MINEFI.
- **Les crédits de fonctionnement** doivent augmenter de plus de 10 M€, qui seront principalement attribués au recensement rénové et au recensement dans les TOM mais aussi, dans une moindre mesure, à INSEE 2004, à l'informatique, à la rémunération des enquêteurs et au GENES.
- **Les crédits d'investissements** immobiliers s'établissent à 3,5 M€ pour les autorisations de programme et à 2,4 M€ pour les crédits de paiement. Ces moyens permettront de procéder aux travaux dans les DR de Basse-Terre, Bordeaux, St Quentin en Yvelines et Dijon.

➤ **Temps partiel annualisé.** Le décret n°2002-1072 du 7 août 2002, relatif au temps partiel annualisé dans la fonction publique de l'Etat, donne désormais la possibilité à ses agents d'aménager leur temps partiel sur une année. *A consulter sur le site du SNADIGE*

➤ **Compte épargne temps (CET).** Le décret Fonction Publique, fixant le cadre général (décret FP n° 2002-634 du 29/04/2002) sur la création du CET, doit être suivi d'un arrêté par ministère afin de préciser les modalités de mise en oeuvre. Celui du MINEFI est encore à venir. Un compte rendu du groupe de travail ministériel CET du 18/10/2002 est *disponible sur le site du SNADIGE*

➤ **NOTEZ BIEN** **Le site du SNADIGE « snadige.free.fr » est désormais AUSSI accessible par l'intranet de l'INSEE, via la rubrique « Vie sociale ».**

Appel à cotisation

Il est encore temps de faire un chèque pour bénéficier d'une réduction fiscale pour l'année 2002. A faire au nom du SNADIGE² pour un montant de **75 €**, ou **37,50 €** pour les élèves administrateurs, les administrateurs ayant moins de 4 ans d'ancienneté, et les retraités.

A adresser à : Marc Tapière, Trésorier du SNADIGE
INSEE Timbre C 320
18, Bd A. Pinard
75675 Paris Cedex 14

Merci de ta confiance.

² Syndicat régi par le code du travail et par des statuts déposés à la préfecture de Paris le 3 avril 2000 et dont la cotisation permet d'obtenir une réduction de l'impôt sur le revenu.